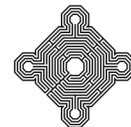


## Exposition / Installation sculptures céramique à la Grange Dîmière Appel à candidature Mai > Octobre 2024



MONUMENT



HISTORIQUE



### Contexte :

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais met à la disposition des artistes un Monument historique : la Grange Dîmière. Ce lieu d'exception de 280 m<sup>2</sup> est situé à quelques kilomètres du lac de Paladru, au carrefour des villes de Grenoble, Lyon et Chambéry, proche des parcs régionaux de la Chartreuse et du Vercors.

La Grange Dîmière est une ancienne dépendance du monastère chartreux de la Silve Bénite. Restaurée, elle abrite depuis 1993 des expositions d'art actuel et est depuis quelques années un espace dédié à la céramique contemporaine. Par ses vastes proportions, 35 m de long, 22 m de large et 18 m de hauteur, elle offre un espace d'exposition majestueux où les pierres des murs et les poutres de la charpente répondent aux œuvres exposées.

Les céramistes qui ont exposé (ou vont) à la Grange Dîmière :

Fanny Ferré, Thierry Sivet, Dominique Pouchain, Jean Raymond Meunier, Jean Fontaine, Sophie Verger, Marie Hélène Vallet, Gilbert Portanier, Blanche de Bodinat, Brigitte Long, Marjo Van der Lee, Christian Faillat, Michel Gardelle, Bénédicte Vallet (2019), Jane Norbury (2021) et Ule Ewelt (2022). Aster Cassel et Nathalie Charrié en 2023.

C'est en moyenne 11 000 visiteurs qui fréquentent le site sur la saison (mai à fin septembre), 100 visiteurs par après-midi d'ouverture en moyenne.

Le site bénéficie aussi d'un atelier céramique avec fours électrique et raku installés dans les anciennes étables.

### Objectifs :

- Soutenir la création céramique contemporaine,
- Proposer aux artistes un lieu d'exposition : un Monument Historique aux proportions remarquables,
- Favoriser l'accès à tous par la gratuité de l'événement et la mise en place de médiations,
- Soutenir l'offre culturelle et touristique.

### **Scénographie :**

L'espace dédié aux expositions est constitué d'une salle (280 m<sup>2</sup>), les murs sont en galets maçonnés partiellement enduits, des piliers divisent l'espace en 5 travées dont une principale. La charpente et la hauteur du bâtiment (faîtage à 15m) peuvent être exploitées dans le projet. Un système de poulie est installée à 8 m de haut.

Les grands formats, volumes et installations sont à privilégier.

### **Durée de l'exposition / jours et heures d'ouverture/ accueil et médiation :**

#### **Début Mai à fin Octobre**

- Mai, juin et septembre, octobre : ouverture au public les week-ends et jours fériés, ainsi que certains jours exceptionnels, les après-midis de 14h à 18h.
- Juillet et Août : ouverture tous les après-midis de 14h à 18h.

En dehors de ces périodes, la Grange Dîmière est ouverte pour les groupes sur rendez-vous.

L'artiste doit être présent pour l'installation de son exposition, le vernissage et aux dates pressenties pour des rencontres avec le public. L'installation est prévue la première quinzaine d'avril.

Durant toute la période d'ouverture au public, les expositions bénéficient de la présence d'agents d'accueil et de médiation.

### **Conditions d'exposition, ligne et sélection :**

- Seuls les artistes disposant d'un numéro de SIRET et/ou inscrits à La Maison des Artistes peuvent faire acte de candidature,
- Une attention particulière sera accordée aux propositions qui exploiteront les trois dimensions du site : sculptures monumentales, installations...
- L'artiste doit présenter un projet artistique travaillé en lien avec l'espace proposé, une visite du lieu avant l'envoi du dossier est fortement recommandée, elle permettra de bien appréhender le volume du site et ses caractéristiques.

### **Transport et assurance des œuvres :**

- Le transport des œuvres est pris en charge par la collectivité
- Une assurance est contractée par la collectivité durant toute la durée de l'exposition.

### **Conditions d'installation :**

Mise à disposition de 3 agents techniques, nacelle. Le petit matériel est fourni sous réserve qu'une liste soit donnée en amont, budget de 800 euros.

Les prestations d'aide au montage et au démontage sont rémunérées sur la base d'un forfait de 1200 euros.

### **Prix et vente des œuvres durant l'exposition :**

Les agents d'accueil se feront les médiateurs entre l'acheteur potentiel et l'artiste. De fait aucune commission ne sera prise.

### **Forfait de défraiement kilométrique et hébergement :**

Afin d'alléger les frais de carburant, la Communauté d'Agglomération propose une aide d'un montant de 0,32 euros minimum (plus suivant véhicule) qui est calculée du domicile de l'artiste à Le Pin- Villages du lac de Paladru (38730) pour au moins 3 aller-retours (rencontres avec le public et vernissage).

L'hébergement est pris en charge par la collectivité, lors de l'installation et du démontage si cela est justifié par la distance, ainsi que lors du vernissage et toutes les propositions nécessitant la présence de l'artiste.

### **Médiation auprès des publics :**

Dans le dossier de candidature, une proposition en médiation est un critère important.

La collectivité étudie toute proposition de médiation vers les publics : ateliers de pratique artistiques, rencontres, débats, conférences, animations...

Ces propositions seront travaillées en lien avec la responsable du site, elles feront l'objet d'une rémunération à hauteur de 50 euros de l'heure, 2 à 3 propositions d'au moins deux heures sont attendues.

### **Communication :**

- Une double page dans le document de saison de la Grange Dîmière
- Un document dédié à l'exposition en trois volets 21x21 cm
- Une affiche A3
- Une affiche abribus et une campagne d'affichage sur les 31 communes de la collectivité
- Une bâche plastifiée de 120x180 cm reprenant le visuel de l'exposition
- Un carton d'invitation et son envoi ainsi que le buffet lors du vernissage
- Une couverture photographique de l'exposition

Communication aux journalistes spécialisés et à notre fichier.

Un budget publicité dans les revues spécialisées.

### **Pour faire acte de candidature :**

L'envoi du dossier de participation se fera exclusivement par courrier et doit comprendre :

- 3 à 5 visuels de bonne qualité
- Un CV où seront mentionnées les coordonnées téléphonique et électronique
- Un texte de présentation de la démarche artistique
- Lien vers le site de l'artiste
- Une lettre d'intention sur le projet pressenti à la Grange Dîmière

Date limite de réception des dossiers : **30 octobre 2022**

Adresse postale : **Appel à Candidature Grange Dîmière - Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux - CS 80363 -38516 Voiron**

*Pour de plus amples renseignements, merci de nous contacter par mail ou par téléphone.*

**Contact : Nathalie Ageron – 04 76 93 16 97 – 06 26 39 73 96 - [nathalie.ageron@paysvoironnais.com](mailto:nathalie.ageron@paysvoironnais.com)  
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 Voiron**



→ Plans et photographies à votre disposition sur demande et plus d'informations sur : [www.grangedimiere.com](http://www.grangedimiere.com)

